

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc.	Numéro de permis 1030001	Date d'inspection Le 19 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc		Numéro de téléphone (506) 336-4538	
Adresse 203 avenue Loudun Shippagan NB E8S 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.
-Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés et chaque parent sont informés de l'incidents.
- Les dossiers du personnel sont complet et discussion avec l'exploitant pour les nouveau DS.
Les éducatrices sont calmes et à l'écoute des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 19 février 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Signature en pièce jointe

Le 19 février 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date